

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la Mairie de La Chapelle-sur-Erdre à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Mairie de La Chapelle-sur-Erdre.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR 59 ZZZ 480941

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

Nom : Mairie de La Chapelle-sur-Erdre

Adresse : rue Olivier de Sesmaisons

Code postal : 44240

Ville : LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

Pays : FRANCE

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|

(_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Mairie de La Chapelle-sur-Erdre. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Mairie de la Chapelle-sur-Erdre.